

## Secrétariat général

## **DOCUMENTS OFFICIELS**

Page 1 de 2

#### \_\_\_\_\_<del>\_</del>\_\_\_\_\_

### CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

ance tenue le

Résolutions adoptées à la 498e séance tenue le 15 mars 2005

Date d'adoption du procès-verbal : le 25 avril 2005

**INFORMATION OFFICIELLE** 

## CU-498-2 RAPPORTS DU COMITÉ DES PROMOTIONS

## Premier rapport du Comité des promotions à l'agrégation :

Le Conseil de l'Université

- 1. accorde, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005, la promotion à l'agrégation aux personnes dont les noms paraissent dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/721.1.1 déposée aux archives, sujet aux prescriptions de la Charte et des Statuts;
- 2. accorde, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005, la promotion accélérée à l'agrégation à la personne dont le nom paraît dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/721.1.2 déposée aux archives, sujet aux prescriptions de la Charte et des Statuts;
- 3. n'accorde pas la promotion à l'agrégation à la personne dont le nom paraît dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/721.2.1 déposée aux archives.

### Deuxième rapport du Comité des promotions à l'agrégation :

Le Conseil de l'Université

- 1. accorde, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005, la promotion à l'agrégation aux personnes dont les noms paraissent dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/724.1.1 déposée aux archives, sujet aux prescriptions de la Charte et des Statuts;
- 2. donne son agrément, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005, à la promotion à l'agrégation à la personne dont le nom paraît dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/724.1.2 déposée aux archives, sujet aux prescriptions de la Charte et des Statuts;
- 3. n'accorde pas la promotion à l'agrégation à la personne dont le nom paraît dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/724.2.1 déposée aux archives.



# Secrétariat général

## **DOCUMENTS OFFICIELS**

#### **INFORMATION OFFICIELLE**

## **CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 2 de 2

Résolutions adoptées à la 498e séance tenue le 15 mars 2005

Date d'adoption du procès-verbal : le 25 avril 2005

### Rapport du Comité des promotions à la titularisation

Le Conseil de l'Université

- 1. accorde, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005, la promotion à la titularisation aux personnes dont les noms paraissent dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/725.1.1 déposée aux archives, sujet aux prescriptions de la Charte et des Statuts;
- 2. donne, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005, son agrément à la promotion à la titularisation à la personne dont le nom paraît dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/725.1.2 déposée aux archives, sujet aux prescriptions de la Charte et des Statuts;
- 3. accorde, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005, la promotion accélérée à la titularisation aux personnes dont les noms paraissent dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/725.1.3 déposée aux archives, sujet aux prescriptions de la Charte et des Statuts;
- 4. n'accorde pas la promotion à la titularisation aux personnes dont les noms paraissent dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/725.2.1 déposée aux archives;
- 5. n'accorde pas la promotion accélérée à la titularisation à la personne dont le nom paraît dans la liste A-2/498°/725.2.2 déposée aux archives.

### Rapport sur l'éméritat

Le Conseil de l'Université nomme professeurs émérites au 1<sup>er</sup> juin 2005 les personnes dont les noms paraissent dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/726.1.1 déposée aux archives.

Le secrétaire général, Michel Lespérance